

Tel a été le mot d'ordre de Sa Sainteté Pie X. Deux fois, depuis le décret du 20 décembre 1905, ce mot d'ordre a été rappelé de la manière la plus pressante (1).

Il ne viendra à l'idée de personne que l'injonction du Pape se borne aux jours de l'année scolaire où les élèves sont présents au collège. Nul n'ignore d'autre part que les vacances sont un ennemi mortel de la Communion fréquente. Dans les maisons où cette salutaire pratique est le plus en honneur, on constate à chaque rentrée une baisse dans le chiffre des communions. Cette baisse s'explique par la présence de nouveaux élèves, mais beaucoup plus par l'interruption des vacances elles-mêmes. Il faut parfois de longs efforts pour obtenir que le régime sauveur soit repris avec constance.

Si nous voulons que la communion se maintienne au collège et y devienne assez générale, comme le pape le désire, il est de toute nécessité de prendre des mesures pour qu'elle soit continuée en temps de vacances.

L'objectif le plus immédiat doit être évidemment d'empêcher que les vacances ne viennent ruiner l'œuvre de l'année scolaire, d'une année de dévouement des maîtres et de généreux efforts de l'enfant. Plus qu'en d'autres temps, l'oisiveté, les fréquentations, les spectacles du dehors, se joignent aux passions du jeune âge et aux tentations du démon pour mettre en péril la vie divine de l'enfant et avec elle l'épanouissement de ses meilleures qualités. Si vraiment nous sommes les pères des âmes, nous ne pouvons envisager ce péril sans frémir. Il nous faut trouver un préservatif ; il faut prévenir les ravages d'un mal qui ne doit pas exister.

Ce préservatif c'est la communion fréquente, et il n'en est pas de plus efficace. On pouvait hésiter autrefois. Qui douteraient encore, appellerait sur lui-même le reproche de manquer de foi ou d'obéissance (2). Ce qui perd le jeune homme ce n'est pas telle tentation plus violente, c'est le manque de résistance intérieure à cette tentation ; c'est que la poussée de la passion est plus violente que celle de la grâce. Faites abonder la grâce et le triomphe est assuré !

(1) Dans l'instruction aux membres de la Ligue sacerdotale eucharistique, et par la réponse de la S. Congr. du Concile, en date du 15 sept. 1906.

(2) " Une routine séculaire entrave le mouvement de régénération que le Saint-Père a voulu imprimer au monde catholique. Son appel sera-t-il vain ? Nous aura-t-il offert, sans que nous daignions nous en servir, cet incomparable moyen de relèvement ? Disons le mot : *voulons-nous obéir au Pape, oui ou non ?* ",